

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le



ID : 024-200040392-20210312-DEC202111-AR

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de terrains à vocation économique – Atur, Boulazac Isle Manoire – Chiezas/Caussade – Mme LIMA FERREIRA – LF CONSTRUCTIONS – 71 744 € HT

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 délégant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que Mme LIMA FERREIRA ou toute société substituable a souhaité se porter acquéreur d'un terrain, à Atur, Boulazac Isle Manoire, sur le parc d'activités économiques de Chiezas/Caussade, cadastré C887 C905 C939 C940 C941 et C942 d'une superficie de 4 484 m².

Considérant que conformément à la délibération du 18 Juillet 2019 fixant le cadre des ventes sur ce parc d'activités, le prix de vente est fixé à 20 € HT/m².

Considérant que Mme LIMA FERREIRA propose d'acheter au prix de 16 € HT/m² avec l'évacuation des gravats à sa charge soit un total de 71 744 € HT auquel s'ajoutera la TVA.

Considérant que le service des domaines, sollicité le 07/09/2020 par le Grand Périgueux a rendu un avis le 16/10/2020 qui présente un prix de 20 € HT/m² pour les parcelles concernées.

Considérant que le Grand Périgueux a la possibilité d'appliquer une marge d'appréciation de 20 %.

DECIDE

Article 1er : De vendre à **Mme LIMA FERREIRA** ou toute société substituable un terrain situé à Atur Boulazac Isle Manoire, sur le parc d'activités économiques de Chiezas/Caussade cadastré C887 C905 C939 C940 C941 et C942 d'une superficie de 4 484 m² au prix de 16 € HT/m² avec l'évacuation des gravats à sa charge soit un total de 71 744 € HT auquel s'ajoutera la TVA.

Article 2 : de désigner Maître Medeiros pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

12 MARS 2021

Affiché le :

12 MARS 2021



Le Président
Jacques AUZOU